

ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
Élections générales au conseil de l'UFR langues et civilisations
de l'Université Bordeaux Montaigne
Scrutin du 27 mars 2018

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 17 janvier 2018,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2018 régissant les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR langues et civilisations

Vu l'arrêté du 26 février 2018 fixant les listes électorales afférentes aux élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 23 mars 2018 fixant les listes électorales actualisées des collèges B et usagers pour les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne

Vu l'arrêté du 23 mars 2018 fixant la composition des bureaux de vote pour les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR langues et civilisations de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu le procès-verbal de dépouillement de chaque scrutin (collège A ; collège B ; collège Biatoss ; collège usagers)

PROCLAME

TITRE I – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE A

ARTICLE 1:

- Nombre de sièges à pourvoir: 8
- Nombre total d'électeurs inscrits: 45
- Nombre total de votants: 37
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 0
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 37
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 82,22%

ARTICLE 2:

2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir (8).
- QE = 4,625

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste Ensemble	19	4,10	4
Liste Montaigne Langues du Monde	18	3,89	3

☞ Il reste 1 siège(s) à attribuer.

2.2 – Attribution des sièges restants au plus fort reste:

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste Ensemble	19	0,5	0
Liste Montaigne Langues du Monde	18	4,125	1

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

2.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au titre du collège A:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste Ensemble	4
Liste Montaigne Langues du Monde	4
Total	8

ARTICLE 3:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l'UFR Langues et civilisations, au titre du collège A:

	NOM - Prénom
Liste Ensemble	RODRIGUEZ LAZARO Nuria
	COIGNARD Tristan
	PARDINI (LAURENT) Béatrice
	BARRY Alpha
Liste Montaigne Langues du monde	CAUSA Maria
	DAVIS Richard
	MELANI Pascale
	ETXEPARRE Ricardo

TITRE II – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE B

ARTICLE 4:

- Nombre de sièges à pourvoir: 8
- Nombre total d'électeurs inscrits: 137
- Nombre total de votants: 84
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 0
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 84
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 61,31%

ARTICLE 5:

5.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.
- QE = 10,5

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste <i>A l'écoute des langues</i>	16	1,52	1
Liste <i>Montaigne langues du monde</i>	35	3,33	3
Liste <i>Parlons-Nous !</i>	33	3,14	3

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

5.2 – Attribution des sièges restants au plus fort reste:

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste nb de voix obtenues par la liste – [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste <i>A l'écoute des langues</i>	16	5,5	1
Liste <i>Montaigne langues du monde</i>	35	3,5	0
Liste <i>Parlons-Nous !</i>	33	1,5	0

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

5.3 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au titre du collège B:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste <i>A l'écoute des langues</i>	2
Liste <i>Montaigne langues du monde</i>	3
Liste <i>Parlons-Nous !</i>	3
Total	8

ARTICLE 6:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l'UFR Langues et civilisations, au titre du collège B:

	NOM - Prénom
Liste <i>A l'écoute des langues</i>	FOUCAUD Vincent
	BERTRAND Mathilde
Liste <i>Montaigne langues du monde</i>	RACHMUEHL Sophie
	JAOUHARI Mustapha
	BOVO Martine
Liste <i>Parlons-Nous !</i>	BOUCHIBA (BOUCHIBA-FOCHESATO) Isabelle Myriem
	STAMBOLIS-RUHSTOFFER Michael
	TAKAHASHI Nozomi

TITRE III – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE BIATOSS

ARTICLE 7:

- Nombre de sièges à pourvoir: 8
- Nombre total d'électeurs inscrits: 32
- Nombre total de votants: 22
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 1
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 21
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 68,75%

ARTICLE 8:

8.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

➤ QE = 2,625

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste <i>Yes we count !</i>	21	1,60	8

☞ Il reste 0 siège à attribuer.

8.2 – Total de siège(s) attribué(s) à la seule liste candidate au titre du collège Biatoss:

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste <i>Yes we count !</i>	8
Total	8

ARTICLE 9:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s au conseil de l’UFR Langues et civilisations, au titre du collège Biatoss:

	NOM - Prénom
Liste <i>Yes we count !</i>	ISRAËL (COMONT) Sandra
	AMMEUX Dominique
	CASTELAIN (DI SCALA) Coraline
	BRANCHEREAU Armand
	DESSOMMERANT Audrey
	GHODBANI Hanane
	LOÏACONO (RATEL) Françoise
	PERALTA (LENAIN) Géraldine

TITRE IV – RÉSULTATS RELATIFS AU COLLÈGE USAGERS

ARTICLE 10:

- Nombre de sièges à pourvoir: 8 (8 titulaires +8 suppléants)
- Nombre total d’électeurs inscrits: 6035
- Nombre total de votants: 37
- Nombre de bulletins blancs ou nuls: 0
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls): 37

• Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits): 0,61%

ARTICLE 11:

→ Nombre de sièges à pourvoir: 8 titulaires (+8 suppléants)

→ Une seule liste candidate « Liste EBM – Liste des étudiant.e.s de Bordeaux Montaigne »

11.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges de membres *titulaires* à pourvoir (8).

➤ QE = 4,625

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste EBM	37	8	8

☞ Il reste 0 siège(s) à attribuer.

11.1 – Total de siège(s) attribué(s) par liste au CA (collège usagers):

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
Liste EBM	8
Total	8

ARTICLE 12:

➤ Sont proclamé.e.s élu.e.s conseil de l'UFR langues et civilisations au titre du collège usagers:

	Titulaires	Suppléants
Liste des Etudiant.e.s de Bordeaux Montaigne (EBM)	LE BELLEGO Isaline	AMRI Fatima Zahra
	PHOLIEN Clément	LE MOAL François
	BILLIGER Juliette	LESPIAUCQ Louise
	DAGNEAU Kévin	ALMEIDA Adrien
	DESPUJOLS Julie	sans suppléant
	BOULARD William	sans suppléant
	CHINARRO Julia	sans suppléant
	BERARD Quentin	sans suppléant

TITRE V – PUBLICATION - EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ

ARTICLE 13:

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie d'affichage au siège de l'Université (hall du bâtiment Adm.), sur le site Renaudel et sur le site du Centre universitaire d'Agen et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

ARTICLE 14:

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 28 mars 2018.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET.